

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

**Présents :** Daniel AYRINHAC, Albert GAVEN, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Henri LACOMBE, Georges CLUZEL, Patricia MIQUEL, Arnaud VIALA, David TREMOLET, Christine GAVALDA, Cédric BOULOC.

**Absents :** /

**Excusés :** Mathieu BOUTONNET, Sylvie BOUTONNET

**Secrétaire de séance :** David TREMOLET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 juin 2018, David TREMOLET souhaite savoir ce qu'il a été dit lors de la réunion avec M. et Mme Colonges concernant le projet de réaménagement du bâtiment. M. le Maire explique : contrairement à ce qui a été noté sur le compte rendu du 22 juin la modification souhaitée par M. et Mme Colonges ne consiste pas à un agrandissement de la surface de stockage mais à optimiser la surface de production :

- Le 1<sup>er</sup> ajustement consiste à déplacer le bureau vers un local actuellement inutilisé afin d'agrandir le laboratoire de fabrication de pâtisserie aux dépens du bureau actuel.
- La modification la plus substantielle consiste à prélever une partie de la surface actuelle de vente afin d'améliorer les conditions de production du fournil.
- Les élus ont souhaité que la réflexion porte sur un espace vitré permettant aux clients de voir la fabrication. Après avoir pris des renseignements, M et Mme Colonges ont fait savoir que le bureau d'étude devait être missionné par le propriétaire du bâtiment, à savoir la mairie.

M. le maire et Arnaud Viala vont rencontrer M. et Mme Colonges prochainement afin de rediscuter de ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 octobre 2018. Cédric Bouloc présente ses excuses pour la forme de ses propos.

### **ORDRE DU JOUR**

**Décision modificative n°2  
Budget principal**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget principal, comme suit :

| Désignation                                      | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 6288 : Autres services extérieurs              | 4 000.00 €                     |                                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b> | <b>4 000.00 €</b>              |                                  |
| D 6413 : Personnel non titulaire                 |                                | 4 000.00 €                       |
| <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>        |                                | <b>4 000.00 €</b>                |
| D 21318-121 : ABORDS SALLE 1ère TRANCHE          | 9 161.00 €                     |                                  |
| D 21318-123 : Eglise de Veziins                  |                                | 2 500.00 €                       |
| D 21318-130 : Construction d'un atelier munici   |                                | 20 000.00 €                      |
| D 21318-137 : AGRANDISSEMENT CUISINE             | 66 135.30 €                    |                                  |
| D 2135-133 : REHABILITATION GENDARMERIE          |                                | 8 500.00 €                       |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>  | <b>75 296.30 €</b>             | <b>31 000.00 €</b>               |
| R 1321-121 : ABORDS SALLE 1ère TRANCHE           | 15 634.23 €                    |                                  |
| R 1321-131 : RUE DE L EGLISE                     | 16 129.81 €                    |                                  |
| R 1323-121 : ABORDS SALLE 1ère TRANCHE           | 12 532.26 €                    |                                  |
| <b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b> | <b>44 296.30 €</b>             |                                  |

**Objet : mise à jour des commissions communales**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, des commissions communales ont été créées afin d'étudier et de préparer les dossiers qui sont soumis au conseil municipal. Pour donner suite à l'élection du maire et des adjoints du 29 juillet 2017, le maire propose au conseil municipal de les mettre à jour. Le maire, président de droit des commissions, a délégué sa compétence aux vice-présidents qui peuvent convoqués et présidés les commissions. Le conseil créer les quatre commissions suivantes :

| COMMISSIONS                                | VICE PRESIDENT       | MEMBRES   |
|--|----------------------|---|
| Voirie<br>Assainissement                   | Daniel<br>JALBERT    | Daniel AYRINHAC<br>Albert GAVEN<br>Georges CLUZEL<br>Mathieu BOUTONNET<br>Arnaud VIALA      |
| Bâtiment<br>Espaces Publics<br>Logements   | Albert<br>GAVEN      | George CLUZEL<br>Henri LACOMBE<br>Mathieu BOUTONNET<br>Jean-Marie BANCAREL<br>Cédric BOULOC |
| Social<br>Scolaire<br>Cantine<br>Transport | Christine<br>GAVALDA | Chantal CHASSAN<br>Patricia MIQUEL<br>Sylvie BOUTONNET<br>Henri LACOMBE<br>Thierry RIVIERE  |
| Communication<br>Animation<br>Culture      | David<br>TREMOLET    | Sylvie BOUTONNET<br>Patricia MIQUEL<br>Thierry RIVIERE<br>Chantal CHASSAN<br>Georges CLUZEL |

## Convention de remboursement de frais entre la commune et la CCLP

Le Maire rappelle que la Communauté de communes Lévézou-Pareloup bénéficie, depuis 2015, de locaux au 1er étage du bâtiment communal hébergeant La Poste, situé au n°8 de la route du Claux, dans un immeuble du domaine public communal - cadastré section AV numéro 225.

A compter du mois de février 2018, une mise à disposition de locaux supplémentaires situés au rez-de-chaussée du même bâtiment a été conclue au travers d'une convention entre les parties. Les locaux mis à disposition se composent, en rez-de-chaussée à droite en entrant dans le bâtiment, d'une surface cloisonnée de 106,96 m<sup>2</sup> et, au 1er étage, d'une surface cloisonnée de 103,63 m<sup>2</sup>.

L'entretien de ces surfaces était jusqu'alors assuré par un agent communal de la mairie de Veziens dans le cadre de ses missions générales.

Compte-tenu de l'importante augmentation des surfaces à nettoyer, cette charge ne peut plus être assurée dans la durée légale du temps de travail de cet agent d'entretien.

Consciente que cette prestation ne peut relever que d'heures supplémentaires octroyées à l'agent communal afin de mener convenablement les dites tâches d'entretien, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup souhaite pouvoir rembourser la commune de Veziens du quota d'heures supplémentaires ainsi générées.

Le maire indique qu'il convient donc de procéder à l'établissement d'une convention reprenant les conditions définies comme ci-dessus.

## Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » délibération de principe

L'Etat a lancé un appel à projets, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique.

Dans le cadre du projet global, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000 €).

L'école Jean Monteillet va répondre à cet appel à projet par le biais du conseiller pédagogique de l'académie.

La commune s'engage à participer financièrement à hauteur minimum de 2000€

## Réhabilitation du centre d'incendie et de secours à Salles Curan

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal,

- ✓ que la sécurité sur l'ensemble du territoire de la commune est assurée par les sapeurs-pompiers de Millau, Laissac, Pont de Salars, Sévérac d'Aveyron et Salles Curan
- ✓ les différentes réunions du comité de pilotage pour la construction du centre d'incendie et de secours sur le bassin de Salles Curan
- ✓ les modalités de financement du projet, à savoir :
  - Communes défendues à hauteur de 50 % du coût HT de l'opération (études, travaux, maîtrise d'œuvre et prestations diverses) avec répartition au prorata de la population communale défendue,
  - Conseil Départemental à hauteur de 50 % du coût de l'opération dans les conditions et limites de son programme d'aide,
  - SDIS de l'Aveyron pour le solde.

Le conseil municipal valide la participation communale, servie au SDIS en fonds propres, qui fera l'objet d'une convention d'accompagnement financier et sera calculée au vu des résultats de la consultation des entreprises (à ce jour le coût d'opération prévisionnel est estimé à 654 875 €).

Daniel Jalbert suit ce dossier pour la commune.

## Indemnité de conseil à Monsieur le trésorier de Pont de Salars, comptable de la commune

Monsieur Le Maire, expose :

En application de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983, a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et de leurs Etablissement Publics Locaux.

Aux termes de cet arrêté, les receveurs sont autorisés à apporter aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

En contrepartie de ses prestations, une indemnité annuelle peut être allouée sur la base d'un barème portant sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus.

Cette indemnité est allouée au receveur municipal à titre personnel pour la durée du mandat municipal. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement en cas de renouvellement du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que M. ORTIZ Grégory est le nouveau trésorier de la commune depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### Vente d'herbe

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au GAEC d'Altou, représenté par monsieur Emile GAYRAUD, à titre précaire et révocable, les parcelles section BE n°115 ET 007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente d'herbe de ces parcelles au GAEC d'Altou et fixe le prix de cette vente à 800 euros.

### Avenant à la convention avec le Conseil Départemental pour l'enfouissement de la fibre sur la RD2

Le conseil Départemental a procédé à l'enfouissement de la fibre sur la RD 2 La Clau selon une convention en date du 18 juillet 2016.

La commune devait participer à hauteur de 27 890€, suite à des changements dans les travaux (passage en souterrain, augmentation du linéaire) le montant restant à la charge de la commune est de 32 834.55€. Ce changement implique la signature d'un avenant entre la commune et le Conseil Départemental.

Arnaud VIALA fait un point sur l'avancée de la fibre sur la commune qui devrait arriver à la prise DTI des maisons du territoire en 2020.

Il informe également sur le plan national visant à résorber les zones grises sur les réseaux mobiles. Un recensement de ces zones est en cours par le préfet en partenariat avec le Conseil Départemental. (Sur Vezins : zone les Canals, les Donhes, les Mazels, Les Cazes...).

### Participation de La Poste aux travaux de mise en accessibilité du bâtiment

M. le Maire rappelle que des travaux de mise en accessibilité du bâtiment de la Poste et de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup ont été effectués durant l'année 2018.

Cette opération s'est faite en concertation et en partenariat avec la Poste. Cette dernière, a décidé de participer à hauteur de 53 484.95€ Il convient au conseil municipal d'accepter cette participation.

### Point sur le personnel

- **Service technique**

Julien VALENTIN est parti au 31 octobre 2018. Contrat du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018 à temps plein. Remplacé par Lionel LOUBIERE à compter du 25 octobre à temps plein pour 3 mois.

- **Cantine**

Jérémy DELOM était en contrat jusqu'au 14 janvier 2019, il ne reconduira pas son contrat. Il faut recruter un cuisinier à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- **Service administratif**

Marine PUEL est enceinte pour début mars, elle est arrêtée au 9 novembre, Il faut rechercher un remplaçant pour le secrétariat le plus rapidement possible.

- **Ménage**

Marie Andrée JULIEN est arrêté depuis le 5 octobre, Marie Claude BERTRAND la remplace provisoirement.

A voir si la commune peut bénéficier d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétence » financé à 50% sur 20h par l'Etat.

|                                |
|--------------------------------|
| <b>Point sur le plan d'eau</b> |
|--------------------------------|

Le dossier avance selon le planning établi, un dossier d'autorisation unique (environnemental et technique) sera déposé en janvier auprès des services de l'Etat. De la validation de cette autorisation unique dépendra la suite du projet.

|                           |
|---------------------------|
| <b>Questions diverses</b> |
|---------------------------|

- **Logements vacants** : 5 logements sont actuellement vacants sur la commune (2 dans le bâtiments de la mairie, 1 à l'ancienne gendarmerie et 2 à la résidence)
- **Eclairage public** : une lampe au Ram fait beaucoup de bruit, une lampe ne fonctionne pas à Castries et une armoire toujours ouverte aux Donhes : à signaler.

Le SIEDA doit faire un devis afin de remplacer les lampes énergivores de la commune.

- **Demande de Sport Nature Lévézou** : cette association souhaite organiser une épreuve de course d'orientation en VTT le 14 juillet 2019. Il y aurait 150 participants. Ils demandent un lieu afin d'entreposer les VTT avant la course ainsi que 200€ de participation pour le ravitaillement. Le conseil propose de stocker les vélos au centre technique avec un élu pour les accueillir.
- **Point propreté au Ram** : Thierry RIVIERE s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas de point propreté au Ram. Arnaud VIALA informe que la CCLP cherche une entreprise qui puisse faire le chantier dans sa globalité.
- **Clés des vestiaires de l'Espace Vezinois** : le foot demande à avoir des clés des vestiaires supplémentaires pour les équipes de jeunes. 2 passes foot supplémentaires vont être commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

SIGNATURES

|                     |                             |
|---------------------|-----------------------------|
| Arnaud VIALA        | Daniel AYRINHAC             |
| Daniel JALBERT      | Cédric BOULOC               |
| Christine GAVALDA   | Patricia MIQUEL             |
| Chantal CHASSAN     | David TREMOLET              |
| Thierry RIVIERE     | Georges CLUZEL              |
| Jean-Marie BANCAREL | Albert GAVEN                |
| Henri LACOMBE       | <del>Sylvie BOUTONNET</del> |
| Mathieu BOUTONNET   |                             |